

Pas de car pour l'école, les parents gèrent le transport

La Rabatelière étant dépourvue d'école publique, cinq familles scolarisent onze enfants à Chavagnes-en-Paillers. Depuis cinq ans, ils demandent un arrêt et la mise en place d'un transport scolaire. En vain.

« Depuis lundi, je peux me lever le matin à 7 h 45 au lieu de 7 h pour aller à l'école publique de Chavagnes-en-Paillers », sourit Alice, 9 ans. Elle et dix autres enfants, habitant dans le bourg de La Rabatelière, font le trajet de 4 km, matin et soir, grâce à deux minibus mis en place par les parents d'élèves de l'amicale laïque de la commune, jusqu'à ce vendredi. Conducteurs et accompagnateurs sont des bénévoles.

Pourquoi vont-ils à l'école dans la commune voisine ? Parce que La Rabatelière, comme 25 % des communes de Vendée, ne dispose pas d'école primaire publique. « Nous attendons de nos élus qu'ils respectent les lois constitutionnelles de notre pays en facilitant l'accès pour tous les enfants à une école publique laïque, celle de la République », indique Julie Caux, une mère de famille. Il y a deux solutions : ouvrir un établissement ou mettre en place un transport en car.

« Une discrimination »

La seconde est privilégiée. L'initiative de cette semaine vise à attirer l'attention sur l'absence de transport, situation vécue comme « une discrimination ». Jusqu'ici, les familles doivent assurer les trajets elles-mêmes, ce qui implique « des frais de route, voire de garde, et de trouver un emploi compatible avec les horaires de



Cette semaine, onze enfants scolarisés à l'école publique de Chavagnes-en-Paillers, et habitant dans le bourg de La Rabatelière, ont goûté au transport scolaire organisé par leurs parents, via l'amicale laïque de la commune. PHOTO : OUEST-FRANCE

l'école ou du périscolaire. D'autres parents, qui n'ont pas de moyen de locomotion, ne peuvent pas choisir l'enseignement public ».

L'opération, évaluée à environ 400 €, a été financée de l'Union 85 des délégués départementaux de l'Éducation nationale, l'Observatoire vendéen de la laïcité Georges-Clemenceau et la Ligue de l'enseignement Vendée. Elle survient après cinq ans de démarches infructueuses.

L'amicale a d'abord sollicité l'association Familles rurales, qui gère le transport, « pour avoir un arrêt de car dans le bourg ». Puis la mairie, le Département, la Région, qui a désormais la compétence des transports, et le préfet. Les deux seules solutions envisagées par la Région ont été de prendre le car à 3 km ou 2 km du bourg. Dans les deux cas, il fallait emmener les enfants en voiture.

« L'Observatoire national de la la-

cité a démontré dans son rapport qu'il existe en Vendée une importante désorganisation du transport scolaire ou non organisation », indique Gilles Bourmaud, président de l'antenne vendéenne. Son courrier adressé à la rectrice d'Académie est resté lettre morte. Les parents et leurs soutiens ne baissent pas les bras. Julie Caux le répète : « Nous voulons pouvoir avoir le choix. »

Roselyne SÉNÉ.